



## Conditions générales

Nos formations DPC en ligne sont agréées par l'Agence nationale du DPC (ANDPC). Elles s'adressent à tout chirurgien-dentiste exerçant en France, soit en libéral, soit en tant que salarié d'un centre de santé dépendant de l'ANDPC, d'un centre hospitalier ou d'un cabinet indépendant.

Pour remplir votre obligation légale et vous inscrire à nos formations DPC, si votre formation est prise en charge par l'ANDPC (voir chapitre *Financement* ci-dessous), vous devez au préalable disposer d'un compte sur le site [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr). A partir de ce compte, vous pourrez notamment consulter l'état de vos crédits de formation et gérer vos actions de formation en fonction de cette enveloppe budgétaire.

### Financement

- Vous êtes un professionnel de santé exerçant majoritairement en libéral : nos formations sont prises en charge à **100% par l'ANDPC**, en fonction du crédit disponible sur votre compte DPC consultable sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr).
- Vous êtes un professionnel de santé exerçant majoritairement en tant que salarié : notre formation est **prise en charge dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue** par l'OPCO (Organisme paritaire collecteur agréé) auprès duquel votre employeur cotise.

Dans l'éventualité où vous ne pourriez bénéficier d'une prise en charge financière, vous pouvez néanmoins valider votre obligation légale en vous inscrivant à nos formations DPC. Si vous validez l'intégralité de la formation, une attestation de participation à un programme DPC vous sera délivrée.

### Inscription

Lors de votre inscription sur notre site, si votre compte *mondpc.fr* affiche un montant supérieur ou égal au prix de notre formation, **le montant de votre inscription ne sera pas débité** lors de votre transaction. L'empreinte de votre carte bancaire vous est demandée uniquement afin de garantir votre participation à notre formation.

Dans la foulée de votre inscription sur notre site, vous devez obligatoirement vous rendre sur le site [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) et valider le choix de notre formation, en saisissant la référence ANDPC correspondante indiquée sur votre confirmation d'inscription (numéro à 11 chiffres commençant par 9890).

Si vous n'êtes pas concerné(e) par une prise en charge financière de l'ANDPC, le montant de la formation est prélevé intégralement et une confirmation de paiement vous est adressée afin de vous permettre d'effectuer les démarches nécessaires à la prise en charge de votre formation auprès de votre organisme financeur. A cet effet, une facture vous sera adressée par courriel après votre inscription.

### Attestation de fin de formation

Dans tous les cas, au terme de votre parcours, si vous avez réalisé l'intégralité de la formation, une attestation justifiant de votre participation à un programme DPC vous sera délivrée.

### Annulation

Vous pouvez annuler votre inscription en vous connectant à votre espace personnel sur notre site. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de réception de notre courriel de confirmation d'inscription et, ce, **jusqu'à la date du début de la formation**. Au-delà de cette limite, il est entendu que vous renoncez à votre droit de rétractation et qu'aucune demande de remboursement ne sera acceptée. Votre carte bancaire sera débitée du montant de la formation.

### Facturation

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'annulation de la prise en charge de votre formation par l'ANDPC. Dans cette éventualité, le montant de la formation sera intégralement prélevé.

Dans l'hypothèse où le parcours de votre formation n'aurait pas été réalisé dans son intégralité dans les délais prescrits, votre formation ne sera pas prise en charge par l'ANDPC. Elle vous sera dès lors entièrement facturée et votre carte bancaire sera débitée du montant de la formation.

### Responsabilité

Nous nous efforçons d'assurer un accès permanent et de qualité à notre plateforme de formation en ligne. Toutefois, nous nous réservons la possibilité de limiter, d'interrompre, de suspendre ou de modifier cet accès pour en assurer la maintenance, ou pour toute autre raison notamment d'ordre technique, sans que cette indisponibilité puisse engager notre responsabilité.

De plus, nous ne saurions en aucun cas être tenus responsables des difficultés (vitesse d'accès, ralentissement) ou impossibilités momentanées d'accès à la plateforme qui auraient pour origine des circonstances extérieures, notamment en cas de force majeure, ou encore qui seraient dues à des perturbations du réseau internet.

### Protection des données personnelles

Dans le cadre de ses activités, l'ASSOCIATION DENTAIRE FRANÇAISE (ou sa filiale ADFDPC-FORMATION) peut être conduite à mettre en œuvre la collecte et le traitement de certaines données à caractère personnel au sens du Règlement général du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des données personnelles n°2016/679 du 27 avril 2016 (ci-après le "RGPD") et de la Loi Informatique & Libertés n° 78/17 du 6 janvier 1978 dans sa rédaction issue de la loi n° 2018/493 du 20 juin 2018 (ci-après la "Loi Informatique & Libertés").

La charte de confidentialité mise en ligne et consultable sur le site internet de [www.adf.asso.fr](http://www.adf.asso.fr) permet à toute personne interagissant avec l'ASSOCIATION DENTAIRE FRANÇAISE de comprendre quelles données sont collectées, pour quelles finalités, et quels sont ses droits à cet égard.